

# Les coopératives dans le secteur de la pêche artisanale: le succès passe par l'autonomisation des communautés



Dans le secteur de la pêche artisanale, les coopératives permettent d'optimiser les avantages à long terme qu'en tirent les communautés pour faire face aux menaces résultant de la mauvaise gestion de la pêche, de l'insécurité des moyens d'existence et de la pauvreté, une dure réalité pour de nombreux petits pêcheurs du monde entier. Les communautés qui ont déjà leurs propres organisations s'en sortent mieux que les autres (Ostrom, 1990). Il est possible, tout à fait faisable et souhaitable de créer des coopératives performantes qui jouent un rôle important dans le développement local. Les coopératives ont la capacité d'autonomiser les petits pêcheurs pour qu'ils puissent lutter contre les chocs environnementaux ou socioéconomiques tels que la baisse de leurs prises, une maladie ou un décès dans leur famille, une catastrophe naturelle ou la faim.

D'après les estimations les plus récentes, la pêche artisanale représente plus de la moitié des prises de poisson en mer et dans les eaux intérieures dans le monde, dont la plupart sont destinées à la consommation humaine. Elle emploie plus de 90 pour cent (33 millions) des 36 millions des pêcheurs qui pratiquent une pêche de capture à travers le monde et fournit du travail à 107 millions de personnes dans les secteurs de la transformation, de la distribution et de la commercialisation du poisson (Mills *et al.*, 2011), dont environ 47 pour cent de femmes. Les pêcheurs artisanaux fournissent l'essentiel du poisson consommé dans les pays en développement mais un grand nombre d'entre eux vivent dans une très grande insécurité alimentaire et n'ont pas accès aux ressources et aux opportunités dont ils ont besoin pour se libérer de l'extrême pauvreté. La FAO (2002) précise que 5,8 millions de petits pêcheurs gagnent moins de 1 USD par jour. Les femmes sont particulièrement marginalisées.

La Conférence mondiale de 2008 sur la pêche artisanale a reconnu que “si pour des raisons historiques le terme ‘coopératives’ peut avoir une connotation négative, il est généralement accepté que celles-ci pourraient améliorer la résilience et la stabilité des communautés de pêcheurs” (FAO, 2009). Les coopératives peuvent: i) accroître le pouvoir de négociation des prix des pêcheurs auprès des intermédiaires commerciaux, contribuer à stabiliser les marchés, améliorer les pratiques et les installations après capture, fournir des services de logistique et d’information commerciales et faciliter l’investissement dans des structures communes, par exemple des installations de production de glace et de transformation du poisson; ii) améliorer la compétitivité sur les marchés en créant des systèmes de vente à la criée; iii) se servir de leur pouvoir accru de négociation pour économiser en achetant en gros le matériel de pêche, les moteurs, les équipements et les carburants, et sensibiliser les gouvernements; et iv) faciliter la mise en place du microcrédit pour les pêcheurs pour réduire leur dépendance à l’égard des intermédiaires et leur permettre de choisir plus librement les acheteurs.

Les études de cas présentées ci-après montrent comment les coopératives de pêche contribuent à améliorer les conditions de vie des pêcheurs artisanaux partout dans le monde.<sup>1</sup>

**1** Pour plus d’informations sur ces études de cas, voir: [www.equatorinitiative.org/](http://www.equatorinitiative.org/)



©FAO/Giuseppe Bizzarri



©FAO/Giuseppe Bizzarri

## LES COOPÉRATIVES ET LA PÊCHE RESPONSABLE

### La Coopérative d’ostréiculteurs Cananéia au Brésil

La Coopérative d’ostréiculteurs Cananéia (COOPEROSTRA), à Mandira au sud de São Paulo, qui existe depuis les années 90, a aidé la communauté à adopter de nouvelles règles et pratiques pour concilier ostréiculture et conservation des mangroves locales et de la riche biodiversité qu’elles abritent. Les membres de la coopérative peuvent récolter trois fois par an (Diegues, 2008) et vendent leurs huîtres à *un prix qui est le double de celui* qu’ils obtenaient quand

ils traitaient avec des intermédiaires commerciaux. Avant la création de la coopérative, les intermédiaires dominaient la filière commerciale ostréicole sans guère se préoccuper des *règlements locaux* ou des normes concernant l’hygiène et la santé dans les installations de transformation des coquillages. Les huîtres de Mandira ont permis de valoriser la production artisanale, et la disponibilité de fruits de mer locaux de grande qualité a favorisé le développement du tourisme.



©try-oysters.com

## Le rôle des femmes dans les coopératives

L'association féminine TRY Oyster, qui opère dans 15 villages du Grand Banjul, en Gambie,<sup>2</sup> et la coopérative féminine Isabela de pêche au tasseragal<sup>3</sup> en Équateur montrent le rôle que jouent les femmes dans les coopératives. Ces deux coopératives ont rendu les femmes-pêcheurs plus autonomes et ont encouragé une pêche responsable par les moyens suivants: en facilitant l'accès à la microfinance et à un

<sup>2</sup> <http://try-oysters.com>.

<sup>3</sup> [www.equatorinitiative.org](http://www.equatorinitiative.org).

## Les coopératives au Mexique

Deux coopératives associées assurent une gestion durable de la pêche à la langouste dans la réserve de biosphère de Sian Ka'an (dans l'état du Quintana Roo, au Mexique), et tous leurs membres participent à la prise des décisions concernant la gestion des ressources. Le renforcement des capacités a permis d'améliorer les techniques et pratiques locales et encouragé une exploitation responsable et équitable des ressources, les langoustes étant la base de l'économie locale. Il a notamment été possible de diminuer très considérablement les pratiques de pêche illicites et destructives pour l'environnement, d'introduire des zones de pêche à la langouste bien définies, sûres et dispersées, d'améliorer la survie de la population locale de langoustes, de pratiquer la capture des langoustes vivantes et de rejeter les jeunes

langoustes et les œufs ainsi que de remplacer les nasses en palmier par des nasses en fer à béton pour réduire l'exploitation de l'espèce de palmiers en voie d'extinction utilisée pour les fabriquer.

Un autre succès remarquable concernant le Mexique nous vient du lagon de Tamiahua: des concessions sont octroyées aux coopératives dont les membres récoltent les ressources (FAO et INFOFISH, 2008). Certains types seulement de matériel de pêche sont autorisés de façon à protéger l'habitat naturel. Les pêcheurs livrent leur capture à la coopérative qui sélectionne et trie le poisson et assure quelques opérations de transformation de certaines espèces. Les pêcheurs de Tamiahua obtiennent un prix équitable pour leur production, ce dont bénéficient manifestement aussi bien la coopérative que ses membres. Au cours de ses 40 ans d'existence, la coopérative a reçu des concessions renouvelables pour extraire les ressources dans le lagon et en dehors et pour assurer la transformation des huîtres.

©FAO/Roberto Faldutti



©FAO/Alberto Cont

matériel et des technologies appropriées; en améliorant les normes appliquées à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits à valeur ajoutée; en fournissant des emplois aux femmes au chômage et en offrant des possibilités économiques aux pêcheurs; en reboisant les mangroves locales et en menant une action de sensibilisation aux problèmes environnementaux; en fournissant des orientations politiques aux fonctionnaires; et en encourageant à brûler les espèces arboricoles invasives destructrices pour fumer le poisson.

## Réalisations et défis

Les coopératives de pêche peuvent promouvoir une pêche responsable, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la pauvreté. Les défis qu'il leur faut relever sont notamment les faiblesses internes de nombreuses organisations et la nécessité de disposer d'un environnement politique favorable dans le pays, qui permette de légitimer et de renforcer le mouvement coopératif. Il faut prêter attention aux aspects ci-après (FAO, 1990; Digby, 1975):

- **Un processus collectif de prise des décisions pour parvenir à un but commun:** les membres devraient participer pleinement aux décisions concernant la gestion de la coopérative (y compris sur des questions telles que la vigilance en vue de lutter contre la malhonnêteté et la corruption, le suivi des *résultats de la coopérative* et l'élection d'un conseil d'administration). Il est essentiel pour une coopérative de pêche de disposer d'un solide encadrement et d'adopter une vision commune à long terme. Il s'est avéré par ailleurs important de disposer de règles permettant de refuser les candidats qui ne pratiquent pas la pêche.
- **Intervention institutionnelle:** cet aspect est particulièrement important pour accompagner l'évolution des coopératives qui se constituent à partir d'autres formes d'associations communautaires.
- **Législation favorable:** il est crucial de veiller à laisser la place qui lui revient à l'État (certaines coopératives ont échoué par excès d'ingérence ou par manque de soutien de l'État). Le rôle de l'État est de tenir une base de données nationale à jour sur le nombre et les types de coopératives existant dans le pays et des rapports d'évaluation sur leurs résultats. Le manque de statistiques et d'études analytiques sur les coopératives de pêche est un obstacle qu'il faut surmonter.
- **Financement:** pour réussir, une coopérative doit parvenir à la rentabilité et disposer de fonds suffisants pour investir et financer son fonds de roulement. Pour cela, il lui faut disposer d'infrastructures, de services et de matériel adaptés, être capable d'assurer une bonne gestion financière, y compris tenir régulièrement des livres comptables, prévoir l'amortissement et le remplacement du matériel, et rendre des comptes à ses membres.
- **Commercialisation:** les coopératives doivent avoir: la liberté d'influer sur les accords relatifs aux prix; une stratégie de diversification des marchés; la capacité d'acheter l'intégralité de la production de leurs membres, quelle qu'en soit la quantité ou quelles que soient les conditions du marché; des plans de gestion pour faire face à une offre excédentaire (notamment en stockant et en transformant les produits); un accord collectif qui dissuade les pêcheurs de vendre sans passer par la coopérative; et une absence ou quasi-absence de concurrence avec des intermédiaires.
- **Interdépendance de ces divers facteurs:** il est rare qu'un facteur unique soit à l'origine du succès ou de l'échec d'une coopérative. Les divers facteurs sont liés et interdépendants.



©FAO/Ami Vitale



©try-oysters.com

## Recommandations

Des dispositifs de soutien sont nécessaires, par exemple des politiques et stratégies spécifiques qui donnent plus de poids aux coopératives de pêche. Il faudra notamment prévoir le renforcement des capacités pour améliorer le leadership des coopératives,

réduire les faiblesses structurelles internes, développer l'esprit d'entreprise, trouver de nouveaux créneaux commerciaux et améliorer les connaissances et le savoir-faire de leurs membres et de leurs dirigeants.

- **Les pêcheurs, hommes et femmes**, en devenant membres de coopératives participent à un mouvement d'entraide sociale leur permettant de mieux combattre leur marginalisation et la pauvreté.
- **Les bailleurs de fonds et les organismes internationaux** peuvent soutenir le renforcement des capacités des coopératives de pêche en fonction de leurs besoins. Ils peuvent ainsi appuyer les coopératives à s'organiser à divers niveaux – district (infranational) et national – et à s'intégrer dans les réseaux régionaux. Un tel processus a pour but de favoriser ou de renforcer la participation des coopératives aux débats mondiaux et à la définition des priorités internationales. Les bailleurs de fonds et les organismes internationaux peuvent également appuyer la création de réseaux de la microfinance<sup>4</sup> qui sont un moyen de développement important permettant de combattre la pauvreté (par exemple, les mutuelles d'épargne et de crédit) (Fonds spécial de développement pour les femmes de Katosi et Association ougandaise de conservation de la pêche et du poisson, 2011). Les communautés de pêcheurs devraient s'attaquer en priorité aux inégalités qui existent entre hommes et femmes en matière d'accès aux ressources et à la propriété, de possibilités de revenus, de relations de pouvoir et de négociation. Il est crucial que les femmes aient accès aux outils de production pour pouvoir accroître leurs revenus, gagner en confiance et en mobilité, améliorer leur statut au sein de leur famille et participer à la prise des décisions, autant de facteurs qui renforcent leur rôle au sein des coopératives de pêche.
- **Les organismes publics**, en adoptant une législation et des politiques favorables, peuvent élaborer des stratégies pour encourager les coopératives et contribuer à offrir aux communautés de pêcheurs des perspectives meilleures et plus équitables. Il est indispensable de mener une action concertée pour que les infrastructures et les services des coopératives soient plus aisément accessibles aux communautés, et plus utiles pour elles. Les politiques publiques relatives à de nouveaux créneaux commerciaux pour la production de la pêche artisanale (par exemple, des débouchés institutionnels et des foires) et au crédit rural peuvent contribuer à autonomiser les pêcheurs. Il faudra définir des critères adaptés pour l'accès au crédit de façon à éviter les effets non intentionnels, tels que l'accroissement des capacités de pêche, l'intensification de la surpêche et l'aggravation de la situation économique des pêcheurs. Les programmes de renforcement des capacités destinés aux coopératives sont indispensables pour améliorer le leadership des communautés et devraient aller de pair avec l'adoption de politiques relatives aux infrastructures et aux marchés adaptées aux besoins spécifiques et aux réalités concrètes.
- **Les organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC)** peuvent faire pression sur les gouvernements et les bailleurs de fonds pour qu'ils soutiennent la création et l'accompagnement des coopératives par le biais de programmes de vulgarisation. Les OSC devront veiller à ce que les intérêts des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés soient pris en compte dans le cadre d'une gestion décentralisée des ressources (FAO, 2005). Ces organisations pourraient diffuser les enseignements tirés de l'expérience et prévoir des programmes d'échange avec d'autres coopératives, en mettant l'accent sur les mécanismes d'affrontement fondés sur un modèle adaptatif de la gestion. Elles pourraient notamment aider à créer des réseaux régionaux et mondiaux de coopératives de pêche.
- **Les chercheurs et les universitaires** peuvent assurer un suivi et mener des travaux pour mieux comprendre les succès et les échecs du mouvement coopératif dans le monde entier. On pourrait en tirer des enseignements sur la meilleure façon d'aller de l'avant et d'aider à adopter les politiques appropriées, et en assurer la diffusion.



©FAO/ M. Allara-Carlin

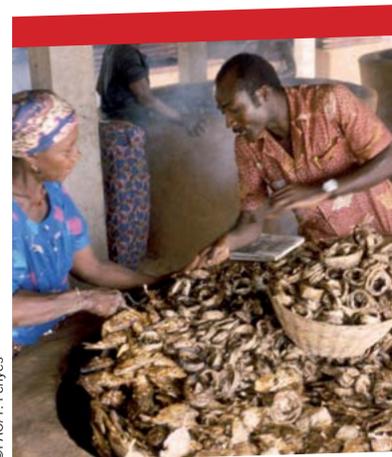


©FAO/ D. Minikoh

<sup>4</sup> Par microfinance, on entend le fait de fournir un large éventail de services financiers, par exemple dépôt, crédit, services de paiement, de virement et d'assurance, en général avec des prêts de faible montant.

## Références

- Diegues, A.C.** 2008. *Marine protected areas and artisanal fisheries in Brazil*. Samudra Monograph. Chennai, Inde, International Collective in Support of Fishworkers. 68 p.
- Digby, M.** 1975. *Organisation of fishermen's cooperatives*. Oxford, Royaume-Uni, Fondation Plunkett.
- FAO.** 1990. *Success and failure in fishermen's organizations*, de P.J. Meynell. FAO, Circulaire n° 819 sur les pêches et l'aquaculture. Rome.
- FAO.** 2002. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*. Rome. [www.fao.org/docrep/005/y7300e/y7300e00.htm](http://www.fao.org/docrep/005/y7300e/y7300e00.htm).
- FAO.** 2005. *Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable n° 10. Rome. 89 p. [www.fao.org/docrep/009/a0237e/a0237e00.htm](http://www.fao.org/docrep/009/a0237e/a0237e00.htm).
- FAO.** 2009. Rapport de la Conférence mondiale sur la pêche artisanale - Pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement social. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 911. Rome. 189 p. [www.fao.org/docrep/012/i1227t/i1227t.pdf](http://www.fao.org/docrep/012/i1227t/i1227t.pdf).
- FAO et INFOFISH.** 2008. *Present and future markets for fish and fish products from small-scale fisheries – case studies from Asia, Africa and Latin America*. FAO, Circulaire n° 1033 sur les pêches et l'aquaculture. Rome, FAO. 87p. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/i0230e/i0230e00.pdf>.
- Katosi Women Development Trust et Uganda Fisheries and Fish Conservation Association.** 2011. *Report for the National Consultative Workshop for Small-Scale Fisheries: Towards FAO Voluntary Guidelines on Small-Scale Fisheries*. 15 et 16 novembre 2011, Kampala.
- Mills, D.J., Westlund, L., DeGraaf, G., Kura, Y., Willmann, R. et Kelleher, K.** 2011. *Underreported and undervalued: small-scale fisheries in the developing world*. In R. Pomeroy et N. Andrew, éditeurs. *Small scale fisheries management: frameworks and approaches for the developing world*, p. 1–15. Wallingford, Royaume-Uni, CABI.
- Ostrom, E.** 1990. *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. New York, Cambridge University Press.



©FAO/T. Fenyes

Contact:

**Daniela Kalikoski**, Département de la pêche et de l'aquaculture

Courriel: [daniela.kalikoski@fao.org](mailto:daniela.kalikoski@fao.org)

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

Viale delle Terme di Caracalla – 00153 Rome, Italie

Téléphone: (+39) 06 57051 – [www.fao.org](http://www.fao.org)

**Fonds international de développement agricole**

Via Paolo di Dono, 44 – 00142 Rome, Italie

Téléphone: (+39) 06 54591 – [www.ifad.org](http://www.ifad.org)

Portail Année Internationale des Coopératives

<http://social.un.org/coopsyear/>



Ouvrir pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

